

diocèse ajouteront aux oraisons de la messe, *salvis rubricis*, la Collecte, Secrète et Postcommunion *In anniversario electionis seu consecrationis episcopi*.

III. Nous invitons aussi les communautés religieuses et tous les fidèles de notre diocèse à offrir, dans les mêmes intentions, des prières, des communions et autres bonnes œuvres.

IV. Nous renouvelons et confirmons toutes les ordonnances, statuts, règlements de discipline, défenses et réserves actuellement en vigueur dans le diocèse.

V. Dans les mêmes limites de temps et de territoire, nous renouvelons et confirmons les pouvoirs que notre prédécesseur a donnés par écrit, de confesser, de prêcher, de commuer les vœux ou de dispenser de certains empêchements. Quant aux pouvoirs de même espèce donnés de vive voix, et qui ne sont pas limités à une époque plus rapprochée, ils cesseront tous le premier septembre prochain, à moins qu'ils ne soient renouvelés spécialement.

VI. Nous renouvelons et confirmons les pouvoirs dont jouissent présentement les prêtres autorisés de vive voix, ou par écrit, à confesser les religieuses.

Seigneur, ayez pitié de nous selon toute l'étendue de votre miséricorde ; donnez-nous un cœur docile à vos saintes inspirations, ressuscitez en nous la grâce que nous avons reçue par l'imposition des mains au jour de notre consécration !

Bénissez-nous, Seigneur ! Bénissez notre prédécesseur ! Bénissez ce diocèse, son clergé, son séminaire, ses institutions religieuses, son peuple ! Bénissez les pères ! bénissez les mères ! bénissez les enfants ! bénissez les vieillards ! bénissez les malades ! Bénissez cette jeune cité, lieu de notre résidence ! bénissez